

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 21

Artikel: Rassemblement de troupes vaudois de 1866
Autor: Bontems, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-331040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En évaluant à 770 le nombre des membres de différentes sections arriérées, nous arrivons à un nombre total de 2964 membres de la Société fédérale des officiers.

Je suis maintenant arrivé au bout de mon rapport; il ne me reste plus qu'à souhaiter que la réunion actuelle, soit pour le bien de la société, soit pour son avenir, prenne des résolutions riches en heureux fruits pour notre armée. Que notre société reste ce qu'elle doit être d'après sa position, c'est-à-dire l'organe promoteur naturel des améliorations de la défense nationale, et un modèle pour toutes les sociétés qui, bien que par d'autres moyens, ont également pour but le bien du pays.

(A suivre.)

RASSEMBLEMENT DE TROUPES VAUDOIS DE 1866.

Nous continuons la publication des principales pièces concernant ce rassemblement de troupes :

Troupes vaudoises. **Ordre de division n° 6.** Rassemblement de 1866.

Les dispositions suivantes sont arrêtées pour l'organisation des ordinaires, cuisines, etc.

Les hommes de cuisine seront désignés tous les soirs pour le lendemain. Dès le matin ils se rassembleront par compagnies, sous les ordres des chefs d'ordinaire, qui auront à les conduire, sous la surveillance et la responsabilité des quartiers-mâtres et des fourriers, aux divers lieux de cantonnement ou de bivouac.

Les quartiers-mâtres et les fourriers et au besoin un officier de chaque bataillon, désignés par le commandant, devront chercher le local le plus convenable pour l'établissement des cuisines.

Chaque ordinaire devra avoir une seule cuisine ou un seul local contenant toutes les cuisines. Autant que possible on cherchera à réunir plusieurs ordinaires dans un même local.

Dans le cas d'un cantonnement dans une commune qui ne pourrait pas fournir un local suffisant, ou dans le cas où l'installation dans un lieu fermé ferait perdre trop de temps, il faudra choisir un lieu convenable pour établir une cuisine de bivouac.

Les cuisines de bivouac devront répondre aux deux conditions suivantes :

1° Ne pas être à moins de 100 pas de toute habitation, grange, hangar, etc., et en cas de vent, ne pas avoir sous le vent de pareils bâtiments.

2° Être au moins à 500 pas (si possible) en arrière de la position présumée des grand'gardes.

En cas de bivouac, la place de chaque cuisine, ainsi que l'emplacement de

chaque corps, sera désignée par l'officier d'état-major chargé de l'établissement du bivouac.

Les quartiers-mâtres et les fourriers seront responsables de la bonne exécution de ces mesures et devront s'arranger de façon à ce que la soupe soit prête une demi-heure au plus après l'arrivée de la troupe au lieu du cantonnement ou du bivouac.

Il sera prélevé en premier lieu la soupe et les rations des détachements destinés aux avant-postes ; ces derniers, en passant aux lieux ou près des lieux de cantonnement, auront à remettre ou à envoyer leurs gamelles à l'endroit désigné, et leurs chefs désigneront des corvées pour leur transport jusqu'aux avant-postes.

Yverdon, le 23 septembre 1866.

Le colonel commandant le rassemblement,

C. BONTEMS.

Formation et emploi des colonnes de compagnie (1).

L'emploi des armes rayées, surtout des armes portatives, introduites depuis quelques années dans le plupart des armées européennes, faisait déjà prévoir la nécessité d'apporter des modifications importantes aux méthodes suivies jusqu'à nos jours pour combattre. — L'adoption du fusil se chargeant par la culasse, qui va bientôt être un fait accompli pour toutes les armées, fera sentir cette nécessité bien plus profondément encore.

En effet le chargement par la culasse, outre qu'il donne au fantassin la facilité de tirer dans toutes les positions, couché, à genou ou debout, lui permet aussi de tirer jusqu'à 8 et même 9 coups par minute, sans toutefois que le même homme puisse continuer *longtemps* un exercice pareil, à raison de la fatigue considérable qu'il ne tardera pas d'éprouver dans l'avant-bras gauche, qui supporte constamment à lui seul le poids de l'arme pendant le feu. Il n'en est pas moins vrai qu'avec une arme dont le tir peut être aussi accéléré, le feu, bien dirigé et portant sur l'espace à parcourir par l'ennemi, couvrira cet espace d'une quantité prodigieuse et innombrable de projectiles pendant 4 ou 5 minutes consécutives. Le feu de l'infanterie acquiert dès lors une importance qu'il était loin d'avoir lorsque le fantassin était armé d'un fusil de portée moindre et dont la construction ne permettait qu'un tir plus incertain et infiniment moins rapide ; il faut un fantassin d'une habileté extraordinaire pour tirer 2 coups par minute avec notre fusil actuel ; la généralité des fantassins ne tire guère plus d'un coup à la minute. Avec les nouvelles armes, on peut admettre au moins 5 coups par minute, en moyenne.

Il résulte de là que, pour l'avenir, il faudra chercher pour l'infanterie des formations de combat qui lui permettent *de mettre à profit toute l'efficacité de ses nouvelles armes, tout en offrant le moins de prise possible aux projectiles ennemis.*

C'est évidemment l'ordre en bataille qui procurera ces deux avantages essen-

(1) Cette instruction, distribuée aux bataillons dans leurs cours de répétition et aux autres corps pendant les manœuvres de campagne, est due à la plume du chef de l'infanterie vaudoise, M. le colonel fédéral Veillon.

tiels. L'importance que les nouvelles armes donnent au feu de l'infanterie se reporte sur l'ordre en bataille, qui est plus que jamais la formation normale et primordiale de l'infanterie, celle qui lui permet l'usage de son maximum de feux.

Cependant nous ne voulons point dire par là que les formations en ordre déployé devront être désormais les seules auxquelles l'infanterie devra avoir recours. Non ; si l'ordre en bataille a des avantages incontestables, surtout avec des troupes solides, et pour la défensive, il a aussi ses inconvénients : la troupe est moins sous la main de son chef, qui ne peut exercer une surveillance égale sur toutes les parties d'une ligne étendue ; ces longues lignes minces sont sujettes à des fluctuations qui entraînent souvent des vides ou des encombrements ; d'ailleurs cette formation ne se plie pas à tous les terrains et il serait, dans la plupart des cas, dangereux de l'employer pour lancer nos troupes à l'attaque.

Il y aura donc une foule de cas où nous ne pourrions pas laisser nos troupes en ordre déployé et où nous serons forcés de recourir à la colonne, soit pour manœuvrer, soit pour combattre. (Nous laissons de côté ici tout ce qui concerne les colonnes de marche.)

Jusqu'à présent, nous avons fait usage dans nos bataillons de la colonne serrée par division ou de la colonne d'attaque ⁽¹⁾, présentant l'une et l'autre de 8 à 12 rangs et offrant une profondeur totale de :

20 pas si la colonne a 4 divisions,

26 pas si elle en a 5,

32 pas si elle en a 6.

Lorsque nos bataillons sont au complet, ces colonnes deviennent excessivement lourdes, difficiles à manier. — Elles offrent un aliment énorme aux boulets de l'ennemi, qui peuvent y faire des trouées de 8 à 10 rangs. — Elles seront décimées par les balles de l'infanterie ennemie armée des nouvelles armes. — D'un autre côté, la 1^{re} subdivision seule peut faire usage de son feu ; les autres subdivisions deviennent complètement inutiles, aussi longtemps du moins qu'on les laissera en colonne ; elles seront paralysées et ne pourront répondre au feu de l'ennemi, ce qui ne tardera pas à jeter le découragement et la démoralisation dans leurs rangs.

En présence du progrès des armes à feu portatives modernes, vu surtout la nature du terrain sur lequel nous serions appelés à combattre, terrain coupé et très accidenté, il convient, sans renoncer aux grosses colonnes, qui peuvent être utiles dans bien des circonstances de guerre, — il convient, disons-nous, de rechercher une formation de l'infanterie qui *présente les avantages de l'ordre déployé et ceux de l'ordre en colonne, sans offrir les inconvénients ni de l'un ni de l'autre.*

On pourrait imaginer bien des formations en vue d'atteindre ce but. Mais, pour

(1) Les colonnes serrées par peloton ne doivent, selon nous, être employées que pour l'instruction de détail des cadres ou, devant l'ennemi, dans les demi-bataillons, car 10 ou 12 subdivisions l'une derrière l'autre offrent décidément un luxe de profondeur. La colonne à 8 pelotons aurait 44 pas de profondeur, celle à 10 pelotons 56 et celle à 12 pelotons 68 pas. — Des colonnes d'une pareille profondeur seraient trop lourdes et ne pourraient que bien difficilement être défilées.

ne pas trop compliquer la question, nous nous en tiendrons au principe posé par nos ordonnances actuellement en vigueur, et qu'il n'est pas nécessaire de bouleverser.

Notre école de bataillon mentionne une formation qu'elle autorise, mais qu'elle ne fait qu'indiquer, sans donner aucune règle de détail sur son emploi ; nous voulons parler des *colonnes de compagnie*, très fort en usage aujourd'hui dans les armées allemandes et du Nord, et qui vont être introduites dans l'armée française.

L'école de bataillon se taisant sur les procédés à employer pour la formation et l'emploi de ces colonnes, il nous sera permis de suppléer au silence de ce règlement, dont nous appliquerons les principes généraux de la manière suivante :

A) FORMATION DES COLONNES DE COMPAGNIE.

Trois cas peuvent se présenter, qui exigent des procédés différents. Nous allons les examiner séparément :

PREMIER CAS. — *Les deux compagnies de chasseurs sont détachées.*

Dans ce cas, il reste au bataillon 4 compagnies ou divisions. Le bataillon étant déployé, si on veut former les colonnes de compagnie on commande :

1° *Bataillon ! — Colonnes serrées sur les 1^{re} et 3^{me} divisions !*

2° *A droite — droite !*

3° *Marche !*

Les 1^{re} et 3^{me} divisions restent *en place* ; la deuxième se porte, au commandement de *marche !* derrière la 1^{re}, et la 4^{me} derrière la 3^{me}, à distance de colonne serrée.

Nous aurons ainsi le bataillon formé en deux colonnes serrées de deux divisions chacune, à intervalle de déploiement l'une de l'autre, chaque colonne présentant le front d'une division.

Ces colonnes une fois formées, dans chacune d'elles le capitaine le plus ancien prend le commandement immédiat de la colonne, et surveille tous les mouvements intérieurs de celle-ci, mais il reste lui-même sous le commandement du chef de bataillon, qui a soin de surveiller l'ensemble et qui maintient entre les colonnes de son bataillon la liaison qui doit nécessairement exister entre les parties d'un même tout.

Si l'une des compagnies de chasseurs détachées est en soutien de l'autre à proximité du bataillon, on la fera rentrer et on la placera en réserve, en colonne serrée par peloton, derrière le centre, à peu près, de l'intervalle des deux colonnes ; on la défilera le plus possible des feux de l'ennemi, tout en ayant soin de la tenir à une distance assez rapprochée pour qu'elle puisse secourir le bataillon, au besoin, ou lui servir de point de ralliement.

Si la compagnie de chasseurs qui est en tirailleurs en avant du bataillon est repoussée, elle vient se loger dans l'intervalle des colonnes et prolonger leur front à droite et à gauche, tout en restant en chaîne et en continuant le feu, s'il y a lieu.

Le bataillon étant obligé de faire retraite, les chasseurs sortent aussitôt en avant pour protéger ce mouvement, en rejoignant les tronçons de leur chaîne ; ils suivent dans cet ordre le mouvement de retraite des colonnes.

Si le terrain est très coupé, le commandant peut former les colonnes de compagnie par les commandements :

1° *Colonnes serrées sur les pelotons impairs de chaque division !*

2° *A droite — droite !*

3° *Marche !*

Ces commandements exécutés, on a, dans le cas qui nous occupe, le bataillon formé en 4 colonnes serrées de deux pelotons chacune, à intervalles de déploiement. Chaque capitaine a naturellement le commandement immédiat de la colonne formée par sa compagnie, toujours sous le commandement supérieur du chef de bataillon.

S'il convient de former les colonnes la gauche en tête, les commandements sont modifiés en conséquence :

1° *Colonnes serrées sur les 2^{me} et 4^{me} divisions (ou sur les pelotons pairs) la gauche en tête !*

2° *A gauche — gauche !*

3° *Marche !*

DEUXIÈME CAS. — *L'une seulement des compagnies de chasseurs est détachée.*

Nous avons alors 5 compagnies (divisions) au bataillon. Celui-ci étant déployé, on commande :

1° *Colonnes serrées sur les 1^{re} et 3^{me} divisions, la 5^{me} division en réserve !*
(ou bien : *sur les 3^{me} et 5^{me} divisions, la gauche en tête, la 1^{re} division en réserve !*)

2° *A droite (à gauche) — droite ! (gauche)*

3° *Marche !*

Ce qui s'exécute comme cela est commandé pour les divisions indiquées.

Toutes les fois qu'une division est destinée à former la réserve, elle part par le flanc du côté du centre ; elle forme, en marchant, la colonne sur son peloton impair, si les colonnes du bataillon ont la droite en tête, sur son peloton pair si elles ont la gauche en tête ; elle va dans cet ordre occuper la place qui lui est assignée, où elle se défile du mieux qu'elle peut.

TROISIÈME CAS. — *Les deux compagnies de chasseurs sont en ligne avec le bataillon.* (C'est le cas le plus rare, un cas très exceptionnel même.)

On ploiera les colonnes :

Sur les 1^{re}, 3^{me} et 5^{me} divisions, et on aura alors 3 colonnes d'une division de front,

Sur les pelotons impairs de chaque division, et on aura alors 6 colonnes du front d'un peloton chacune,

Ou bien enfin on se ploiera *la gauche en tête* sur les divisions ou sur les pelotons pairs.

On pourra placer une ou même deux de ces colonnes en réserve ; on prendra pour cela les colonnes des ailes, de préférence à celles du centre.

B) MANOEUVRES DES COLONNES DE COMPAGNIE.

Ces colonnes, telles que nous les avons formées, constituent une *ligne de masses*

à distance de déploiement, masses présentant chacune le front d'une division ou d'un peloton, selon le cas, et une profondeur de 4 rangs seulement.

Faire marcher les colonnes de compagnie.

Pour faire mouvoir cette ligne de masses, l'école de bataillon se taisant sur les moyens à employer, il est naturel d'avoir recours aux règles posées par l'école de brigade pour mettre en mouvement une ligne de bataillons en masse. Ainsi, nous ferons marcher en avant ou en arrière notre ligne de colonnes de compagnie de la même manière que nous ferions marcher une ligne de colonnes par bataillons en masse.

Pour marcher *en avant*, le bataillon étant ployé en colonnes de compagnie (par division ou par peloton), on commande :

1^o *Bataillon en avant !*

2^o *Colonne de droite (ou de gauche) de direction !*

3^o *Marche !*

Au 2^{me} commandement le chef de chaque masse commande :

En avant ! — Guide à droite ! (ou à gauche).

Au 3^{me} commandement, répété aussitôt par les chefs de masse, celles-ci se mettent en mouvement, avec le guide du côté où il leur a été indiqué (1).

Pendant la marche, le chef de la colonne de direction s'applique à la faire marcher dans la direction qui lui est assignée, en ayant soin que le guide ne s'en écarte pas. Les chefs des autres colonnes surveillent le guide de droite (ou de gauche) de leur subdivision tête de colonne, lequel est chargé de maintenir :

L'alignement de la colonne avec celle de direction,

L'intervalle de déploiement entre lui et la colonne voisine.

Le guide de droite (ou de gauche) de la subdivision de queue de chaque colonne s'applique à suivre les traces du guide qui est devant lui et conserve, entre sa subdivision et celle qui la précède, la distance de colonne serrée.

Pour marcher *en retraite*, on fera demi-tour et on appliquera à la marche par le 2^{me} rang les mêmes règles qu'à la marche par le 1^{er} rang.

Il va sans dire que les mouvements dont nous venons de parler, tout comme ceux dont nous parlerons plus tard, sont toujours protégés par des chaînes de tirailleurs.

Marche en échelons ; en avant !

Pour marcher *en échelons, en avant*, on commande :

1^o *Bataillon ! en échelons à 30 (40 ou 50) pas de distance !*

2^o *En avant par la droite ! (ou par la gauche).*

Le chef de la première colonne (ou de la dernière) commande immédiatement :

1^o *En avant ! — guide à droite ! (ou à gauche).*

2^o *Marche !*

(1) La colonne servant de direction prend toujours le guide du côté extérieur, à droite si c'est la colonne de l'aile droite, à gauche si c'est celle de l'aile gauche. Les autres colonnes prennent le guide du côté indiqué pour la direction, ce qui fait que toutes les colonnes marchent avec le guide du même côté.

Les chefs des autres colonnes les mettent successivement en mouvement par les mêmes commandements, au fur et à mesure que la colonne qui les précède a atteint la distance indiquée par le commandement.

Au commandement : *Bataillon ! halte !* les colonnes s'arrêtent dans leur position respective. Mais si le chef veut faire reformer les masses sur une seule ligne, il fait battre un roulement par les tambours du bataillon, qui sont toujours avec l'une des masses du centre ; la colonne la plus en avant s'arrête, fait jalonner les guides de sa subdivision de tête et l'aligne sur eux. Les autres colonnes font successivement de même, au moment où elles arrivent à la hauteur de celle qui s'est arrêtée la première.

Dans cette marche, le guide se prend toujours du côté extérieur de la division qui commence le mouvement.

En retraite.

Pour marcher en échelons *en retraite*, on commande :

1° *Bataillon ! en échelons à 30 (40 ou 50) pas de distance !*

2° *En retraite par la droite !* (ou par la gauche).

Le chef de la colonne indiquée lui fait faire un *demi-tour* et la met en mouvements par les commandements ordinaires. Les chefs des autres colonnes agissent successivement de même, au fur et à mesure que la colonne précédente a atteint la distance prescrite par le commandement.

On arrête le bataillon marchant en retraite par les commandements ordinaires. Au commandement de *halte !* toutes les colonnes s'arrêtent et leurs chefs les font mettre face en tête : — si on veut reformer les colonnes sur une seule ligne, on le fera autant que possible sur la masse la plus rapprochée de l'ennemi, par les moyens indiqués ci-dessus ou par le commandement : *sur telle colonne reformez la ligne ! etc.*

Si nos colonnes de compagnie marchant en échelons étaient surprises par la cavalerie, elles formeraient les carrés par les moyens suivants :

Former les carrés.

Au commandement du chef de bataillon : *Formez les carrés !*

Toutes les subdivisions de queue, dans chaque colonne, font demi-tour ; on prend 2 files à l'aile droite et autant à l'aile gauche de chaque subdivision, on les fait aligner en *arrière à droite et à gauche*, faisant front du côté extérieur, pour former les flancs du carré ; les deux files suivantes à droite, et les deux files précédentes à gauche, dans chaque subdivision, font également front du même côté. Les flancs de nos carrés présenteront alors un front de 8 files.

Les chasseurs, ainsi que la réserve, s'il y en a une, forment les groupes ou le carré, chacun pour son compte, en ayant soin toutefois de se placer de manière à ne pas empêcher le bataillon lui-même de faire usage de son feu.

Par les moyens qui viennent d'être indiqués, nous obtiendrons des carrés sur deux rangs, il est vrai ; mais ils sont disposés de telle manière qu'ils se protègent mutuellement ; ils se flanquent tous réciproquement. Pour donner toute solidité à cette disposition, il suffit d'appuyer les ailes à un obstacle infranchissable par la cavalerie,

un fossé, une redoute, un bouquet de bois, mais, dans ce dernier cas, il sera nécessaire d'occuper le bois par nos tirailleurs, afin que la cavalerie ennemie ne puisse le tourner pour venir tomber sur nos derrières.

Changement de direction.

Un bataillon ployé en colonnes de compagnie changera de direction d'après les mêmes principes et en employant les mêmes moyens qu'une colonne en masse par division ; seulement il faudra que l'aile servant de pivot s'arrête lorsqu'elle sera entrée dans la nouvelle direction et qu'elle aura achevé le tourné ; elle doit s'arrêter pour attendre les colonnes de l'aile marchante qui ont plus de chemin à faire qu'elle, et elle se remet en mouvement au commandement du chef de bataillon : *en avant !* donné au moment où la dernière colonne arrive sur la nouvelle ligne. S'il y a plus de deux colonnes, les colonnes intermédiaires s'arrêtent dès qu'elles sont parvenues à hauteur de la colonne sur laquelle on pivote, etc. Toutes les colonnes prennent momentanément le guide du côté du pivot ; les chefs des colonnes ont soin de veiller à ce que leurs guides conservent exactement l'intervalle de déploiement entre eux et la colonne voisine.

Le mouvement achevé, le commandant de bataillon fait reprendre le guide du côté ordinaire, s'il y a lieu, et continue à marcher en avant, ou bien il arrête le bataillon.

Des feux.

Il est d'abord à remarquer que le front de nos colonnes de compagnie est égal à la $\frac{1}{2}$ du front du bataillon déployé, et que ce front est doublé, à quatre pas de distance, par un 2^{me} front d'une étendue égale à la sienne.

Remarquons encore qu'un bataillon formé dans cet ordre peut se déployer avec la rapidité la plus grande ; ce déploiement sera fait en moins de 40 secondes lorsqu'on aura besoin de faire usage de tout son feu à la fois.

Mais, à supposer qu'on n'ait pas même le temps de déployer, ce qui sera un cas exceptionnellement rare, on pourra également, dans cet ordre, faire usage de tous les feux dont on peut disposer. Ainsi, par exemple :

La 1^{re} ligne (les subdivisions de tête) exécute un feu d'ensemble au commandement du chef de bataillon :

1^o *Subdivisions impaires !* (ou paires).

2^o *Armes ! — Joue ! — Feu !*

3^o *Divisions impaires* (paires) — *A terre ! — Marche !*

A ce commandement, toutes les divisions de tête mettent genou à terre et rechargent leurs armes (nous supposons que la troupe est armée de fusils se chargeant par la culasse).

Pendant ce temps, les subdivisions de queue serrent sur celle de tête, à distance de rang, exécutent le feu à leur tour, et rechargent immédiatement. La division de tête a rechargé et se trouve prête à exécuter un 2^{me} feu, qu'elle peut tirer en restant à genou ou même couchée. Les deux subdivisions peuvent alterner ainsi ; elles peuvent même tirer toutes ensemble, exécuter le feu de files, etc.

Au roulement pour cesser le feu, les divisions de tête se relèvent. Les distances entre les subdivisions se rétablissent en avant ou en arrière, etc.

Défense d'une position par un bataillon formé en colonne de compagnie.

Nous supposons un bataillon occupant une position, par exemple une colline ; il est placé un peu en arrière de la crête ; il a garni de tirailleurs les abords de la position. Ces tirailleurs repoussés se retirent sur la position en continuant le feu en retraite ; l'ennemi les suit en gravissant les pentes qui mènent sur la position ; lorsque les tirailleurs arrivent sur la crête, les colonnes de compagnie s'avancent à leur secours ; les tirailleurs démasquent alors le front des colonnes pour se loger dans leurs intervalles ; tout le bataillon s'arrête sur la crête et commence le feu, comme nous l'avons décrit, sur l'assaillant grim pant péniblement la rampe de la colline. Une pareille défense sera presque invincible, à moins que l'assaillant n'ait des forces triples ou quadruples des nôtres. Il ne faut pas perdre de vue que l'assaillant ne peut profiter de son feu, puisqu'il marche, tandis qu'il est exposé au feu de nos colonnes de compagnie dont le front est renforcé par la chaîne des tirailleurs intercallée dans les intervalles, et dont le feu sera d'autant plus efficace que la colonne assaillante sera plus profonde ; tous les coups porteront. Il est, croyons-nous, bien peu de troupes qui puissent supporter une pareille grêle de balles sans se décourager et se démoraliser avant d'arriver à aborder la crête. Notons bien que les soutiens des tirailleurs, qui se sont retirés avant ceux-ci, se sont placés en réserve, et que, s'il est besoin, ils peuvent entrer en ligne pour aider au bataillon à compléter son succès.

On pourrait multiplier les exemples ; mais celui-ci suffit pour démontrer que nos colonnes de compagnie peuvent rendre de bons services dans la défense.

Offensive.

Quant à l'offensive, il est possible que les colonnes de compagnie soient un peu trop légères pour imposer à l'ennemi placé dans la position où nous nous supposons il y a un instant. Quant à nous, si nous avons une pareille position à attaquer, nous le ferions en déployant en chaîne la moitié de notre bataillon et en soutenant cette chaîne par une colonne de compagnie à chaque aile, et par une autre colonne de réserve en arrière du centre.

Revenir de la formation en colonnes de compagnie à la colonne ordinaire de bataillon.

On peut revenir à la colonne ordinaire de bataillon, ou bien en déployant d'abord nos colonnes de compagnie pour les reformer ensuite en colonne serrée sur telle subdivision qui conviendra, ou bien en ordonnant un changement de direction de pied ferme dans chaque colonne et faisant ensuite *serrer en masse*, ou bien enfin en commandant simplement : *colonne serrée sur telle colonne de compagnie !* ce qui s'exécuterait par les moyens ordinaires.

Dans tout ce que nous venons de dire, nous supposons un bataillon isolé. Mais rien ne nous paraît devoir s'opposer à ce que l'on applique les mêmes méthodes à une brigade et même à une division. Nous croyons même qu'en formant une ligne de plusieurs bataillons en colonnes de compagnie et en présentant ainsi à l'ennemi un grand nombre de têtes de colonnes, on divisera son attention, on rendra ses coups plus incertains, on offrira moins de prise à ses projectiles que si l'on était

formé en grosses et profondes colonnes ; chacune de nos petites colonnes se dérobera mieux à la vue de l'ennemi en profitant des nombreux accidents de terrain que notre pays coupé offre à chaque instant ; enfin, quand le moment d'agir par notre feu arrivera, nous pourrons faire usage de tous nos fusils sans nous déployer, ce qui ne serait pas possible avec des colonnes plus profondes. Nous ne craindrions donc pas, pour notre compte, d'appliquer les méthodes exposées ci-dessus à une réunion de plusieurs bataillons.

Cependant, hâtons-nous de le dire, nous ne prétendons point faire des colonnes de compagnie une panacée universelle, nous ne pensons point qu'il faille toujours et partout employer cette formation. Nous sommes toujours plus convaincu qu'en matière militaire, pas plus qu'en toute autre matière, il n'y a *rien d'absolu* et que ce qui a convenu un jour, dans telle circonstance, peut fort bien ne pas convenir un autre jour et dans d'autres circonstances. Nous ne préconisons donc point les colonnes de compagnie comme devant être employées exclusivement à toute autre formation. Nous prétendons seulement qu'elles peuvent être utiles dans bien des circonstances ; cela suffit pour que l'on doive y exercer nos troupes, sans toutefois négliger les autres formations.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. (*Corresp. part.*) — Les essais faits à Aarau de fusils se chargeant par la culasse sont enfin terminés, et l'on est déjà à l'œuvre pour doter nos troupes d'une excellente arme nouvelle et d'un bon système de transformation des fusils et carabines actuels. Quant à vous donner beaucoup d'autres détails sur ces modèles, ainsi que sur leurs concurrents moins heureux, je m'en dispenserai pour le moment et laisserai la responsabilité d'une publicité intempestive aux journaux politiques. Heureusement que ceux-ci ont été jusqu'aprèsent assez mal renseignés. La commission d'Aarau, ou plutôt une sous-commission, a clos les travaux par des essais du fusil français Chassepot, qui ont montré que cette arme possédait d'excellentes qualités. Si elle était entrée en lice plus tôt et avec une munition métallique, peut-être aurait-elle pu modifier sensiblement les résultats de la commission technique. La question importante de la répartition des nouvelles armes aux troupes fera l'objet, dit-on, des délibérations de la grande commission des divisionnaires et des chefs d'armes, qui serait prochainement convoquée à cet effet. Il est déjà décidé que la cavalerie essaiera, aux prochaines écoles de recrues, un mousqueton au système américain.

A propos de la grande commission, vous savez que M. le colonel Ziegler, qui avait été appelé à siéger dans la dernière par suite d'une faveur exceptionnelle, vient de refuser publiquement de rentrer à l'assemblée fédérale, parce que les affaires en général et toutes les affaires militaires en particulier y seraient trop mal menées ! Divers journaux de la Suisse allemande et particulièrement le *Bund*, le *Schweizer-Bote*, la *Gazette de St-Gall*, et, dans la Suisse française, le *Nouvel-iste Vaudois*, lui ont riposté de si bonne encre que le pauvre colonel reviendra bien meurtri de son équipée, s'il en revient. Il lui a été dit entr'autres que dans la récente grande commission non seulement il n'avait rien su proposer, mais qu'il avait contrecarré à tort et à travers les meilleures propositions, les menaçant même de l'opposition du canton de Zurich. Cette assertion a amené un échange de lettres publiques entre MM. les colonels Ziegler et Hofstetter, et tout un programme du colonel zuricois, dignes d'être examinés à part. Vous en entretiendrez